

# CONSEIL DES SAGES DE FLOIRAC

## OBJECTIFS

Etre force d'étude et de proposition. Impliquer les seniors à la vie locale en leur permettant d'être membre d'une instance participative. Offrir la possibilité aux sages de prodiguer des conseils grâce à leurs compétences et leurs expériences en contribuant à la réalisation de projets concrets.

## PRATIQUE

Créer une instance participative dédiée aux personnes de 55 ans et plus. Définir un règlement intérieur. Réaliser une communication pour un appel à candidature. Procéder à une élection des membres. Créer des groupes de travail. Assurer le suivi et la coordination de l'instance participative par un chargé de mission.



## UNE INSTANCE PARTICIPATIVE

Depuis novembre 2010, la Ville de Floirac a décidé d'encourager la participation active des seniors à la vie locale, en créant son propre Conseil des Sages. Cette instance de démocratie participative, à l'initiative du Maire, répond à une attente particulière des seniors, celle de vouloir s'engager au sein de leur collectivité en se rendant utiles. Ce conseil a pour finalités d'une part, de permettre aux citoyens de s'impliquer davantage à la vie collective de la municipalité mais aussi de faciliter les échanges avec les élus et de prendre part aux réflexions sur la réalisation concrète de projets.

## LE CONSEIL DES SAGES

Le conseil est constitué de 33 membres, soit le même nombre que celui des Conseillers Municipaux. Les sages sont désignés durant la période du mandat municipal. Il se compose d'un bureau dont la présidence est assurée par le Maire de Floirac. Deux élus référentes ont été nommées, l'adjointe déléguée à la Politique des solidarités et à la Petite enfance et l'adjointe déléguée au Sport, à la Jeunesse et à la Citoyenneté, à la Politique de la Ville et à la Démocratie participative. La coordination du dispositif est gérée par un chargé de mission, ce dernier a pour objectif d'assurer la mise en place et le suivi du conseil. Une personne référente est également nommée au sein du conseil pour faire le lien, en particulier, avec le chargé de mission.

## CONDITIONS ET MODALITÉS D'ADHÉSION

Les critères pour faire partie de cette instance, sont avant tout de résider dans la commune, avoir au minimum 55 ans et être dégagé de toutes obligations professionnelles.

Pour procéder à l'élection des membres du Conseil des Sages, un appel à candidature a été lancé par voie de presse, sur le site Internet de la Ville, à l'aide de flyers et d'affiches apposées dans les lieux publics. Une fois la communication réalisée, les habitants souhaitant postuler ont dû envoyer une lettre de candidature à l'attention du Maire. Après réception des courriers, le chargé de mission a reçu individuellement les postulants pour ensuite faire valider les candidatures auprès du Maire. Aujourd'hui, c'est en premier la personne référente du Conseil des Sages qui reçoit les candidats pour leur expliquer le fonctionnement de l'instance puis ils rencontrent le chargé de mission.

Après que les membres ont été élus, des temps de formation et d'accompagnement ont été créés par le chargé de mission pour les soutenir dans leur démarche réflexive afin de rédiger des rapports et les aider à mettre en place des préconisations.

## FONCTIONNEMENT

Trois possibilités s'offrent aux membres du Conseil des Sages pour aider concrètement le Conseil Municipal et la Ville dans ces projets : le Maire rédige chaque année des lettres de mission pour solliciter

le conseil ; les membres choisissent des projets qui leur semblent importants à concrétiser ; le Conseil des Sages travaille sur la thématique définie par la Fédération Nationale du Conseil des Sages dont il est membre du Bureau. Chaque année, les membres doivent rendre un rapport avec des préconisations. En 2013, par exemple, deux missions ont été confiées par le Maire : celles de créer une épicerie solidaire et celle de lutter contre le frelon asiatique (projet concrétisé par la création d'une association). En 2014, les missions étaient : la création d'une équipe citoyenne, trouver de nouveaux moyens de communication et proposer des solutions pour lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Le Conseil des Sages se réunit en plénière une fois en début d'année. Durant celle-ci le Maire confie ses missions. Il se rassemble également en fin d'année, c'est à cette occasion que les membres doivent rendre compte de leurs travaux. Tous les trois mois des rencontres sont organisées avec les élues référentes et chaque semaine les membres se réunissent

par groupe de travail. Un premier groupe travaille pour la Fédération Nationale, un deuxième pour les journées régionales et les autres sont constitués en fonction des missions proposées par le Maire.

### DES SAGES SATISFAITS

Pour évaluer le fonctionnement du Conseil des Sages, une étude qualitative a été réalisée afin de recueillir des informations à partir du vécu des membres. Un questionnaire a été envoyé par mail à l'ensemble des membres du Conseil des Sages. Cette enquête révèle une entière satisfaction de la part des membres par rapport au fonctionnement du dispositif. Celui-ci répond à plusieurs de leurs attentes comme par exemple la réalisation d'actions concrètes au sein de leur collectivité, l'implication réelle à la vie locale et la rencontre de personnes motivées. Des pistes d'améliorations ont aussi été mentionnées pour faire évoluer le Conseil des Sages afin d'encourager la dynamique qui l'entoure et qu'il soit toujours plus efficace.



### APPEL A CONTRIBUTION

Si, comme Floirac, vous avez mis en place des projets pour les aînés, n'hésitez pas à nous en faire part. [rfvada@gmail.com](mailto:rfvada@gmail.com)